



SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES EQUIVALENCES.

# RECTORAT

**LE RECTEUR**

A

Monsieur le Directeur de l'Institut  
Universitaire de Gestion (IUG).

SOIT- TRANSMIS N°2019 0861 /USSGB/R/SG-SAJE *z*

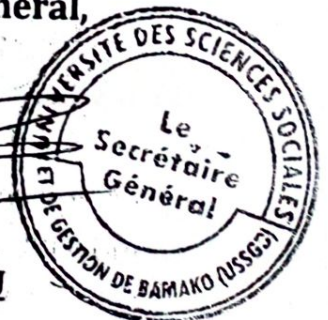
**Analyse** : Décision n°2019-0480/USSGB-R-SG-SAJE du 30 septembre  
2019 portant ouverture du test d'entrée à l'Institut Universitaire  
de Gestion au titre de l'année universitaire 2019-2020.

**Avis de transmission** : Pour attribution.

Bamako, le **30 SEPT 2019**  
P/Le Recteur P.O  
Le Secrétaire Général,

I . U . G  
N° 02560 du  
30/09/19

**Idrissa SENOU**  
Administrateur civil





SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES EQUIVALENCES

# RECTORAT

DECISION N°2019 Nb - 0480 / USSGB-R-SG-SAJE

PORTANT OUVERTURE DU TEST D'ENTREE A L'INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE RECTEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°2011-021/P-RM du 28 septembre 2011, portant création de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion, ratifiée par la Loi n°2011-081 du 29 décembre 2011 ;
- Vu le Décret n°2011-731/PRM du 03 novembre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako ;
- Vu le Décret n°2019-0383/P-RM du 4 juin 2019 portant nomination du Recteur de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako ;
- Vu l'Arrêté n°01-3178/ME-SG du 28 novembre 2001 fixant les conditions d'accès, le régime des études et des examens à l'Institut Universitaire de Gestion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est ouvert un test d'entrée à l'Institut Universitaire de Gestion (IUG) au titre de l'année universitaire 2019-2020, prévu pour les 26 et 27 octobre 2019 dans l'enceinte de l'établissement.

**Article 2** : Trois (03) Licences Professionnelles totalisant neufs (09) options constituent les filières de formation à savoir :

**a- Licence Professionnelle Création et Gestion des Entreprises (LPro CGE), Options :**

- Finances Comptabilité (FC) ;
- Informatique de Gestion (IG) ;
- Gestion Logistique et Transport (GLT) ;
- Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA).

Cette Licence est ouverte aux titulaires d'un baccalauréat scientifique (TSE, TSEco, TSExp) ou technique (toutes spécialités STI et STG) et d'un Brevet de Technicien 2<sup>ème</sup> partie (BT2) en comptabilité ou en industrie.

Le nombre de places disponibles pour cette licence est de : 325.

**b- Licence Professionnelle Sciences et Techniques Commerciales (LPro STC), Options :**

- Techniques de Commercialisation (TC) ;
- Commerce International (CI).

Cette Licence est ouverte à tous les bacheliers (quelle que soit la série) et aux titulaires d'un BT2 en commerce.

Le nombre de places disponibles pour cette licence est de : **150**.

**c- Licence Professionnelle Organisation et Gestion des Organisations (LPro OGO), Options :**

- Assistant de Gestion (AG)
- Gestion des Ressources Humaines (GRH)
- Hôtellerie et Tourisme (HT)

Cette Licence est ouverte à tous les bacheliers (quelle que soit la série) et aux titulaires d'un BT2.

Le nombre de places disponibles pour cette licence est de : **275**.

**Article 3** : Les matières retenues au test d'entrée à l'IUG sont :

- Epreuves de français et d'anglais pour les candidats à la Licence Professionnelle Organisation et Gestion des Organisations (LPro OGO) ;
- Epreuves de français et de mathématiques pour les candidats à la Licence Professionnelle Création et Gestion d'Entreprise (LPro CGE) et à la Licence Professionnelle Sciences et Techniques Commerciales (LPro STC).

Chaque épreuve dure **deux (02) heures** et est notée sur 20.

La note de passage est la moyenne des notes obtenues au test.

**Article 4** : Trois (03) catégories de candidats sont autorisées à se présenter au test d'entrée à l'IUG :

- a- Les bacheliers de l'année en cours ayant au plus **25 ans** ;
- b- Les titulaires d'un **BT2** de l'année en cours avec une moyenne supérieure ou égale à 12 sur 20 ;
- c- Les agents de l'Etat ou du secteur privé titulaires d'un **BT2** ou diplôme professionnel équivalent.

**Article 5** : Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction de l'IUG **du 30 septembre au 21 octobre 2019, délai de rigueur**.

Le dossier de candidature doit comporter :

- une demande manuscrite timbrée à **200 FCFA**, adressée au Directeur de l'IUG dont le modèle est disponible à l'établissement ;
- une copie certifiée conforme du Diplôme ou de l'Attestation (Baccalauréat, Brevet de Technicien, ou tout Diplôme reconnu équivalent) ;

- une copie certifiée conforme du relevé de notes du Baccalauréat ou du Brevet de Technicien 2<sup>ème</sup> partie (BT2) ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- une autorisation délivrée par le service employeur pour les candidats en activité, par la Direction Nationale de la Fonction Publique pour les Fonctionnaires ou la Direction Générale des Collectivités Territoriales pour les Fonctionnaires et les contractuels ;
- un certificat de nationalité.

**Article 6** : Les frais de dossiers de candidature non remboursables sont fixés à cinq mille (5 000) FCFA pour les candidats réguliers et sept mille cinq cent (7 500) FCFA pour les candidats professionnels.

**Article 7** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations**

Original.....	01
PRM-AN-CS-CESC-SGG-CC-HCCT.....	07
Universités .....	04
Facultés/Instituts .....	04
Archives .....	01

Bamako le 30 SEPT 2019

Le Recteur,



**Pr. Balla DIARRA**